

VÉLO AVENTURE (BIKEPACKING) – RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES

SECTEUR L'ÉTAPE

Toutes les boucles de ce secteur (A-B-C-D-E-F) débutent à l'accueil La Loutre. Elles empruntent d'abord la piste qui se trouve derrière le centre de services de L'Étape, puis celle qui conduit au chemin des antennes de télécommunications situé au sud de L'Étape, et qui redescend vers le lac Labyrinthe. Puisque toutes les boucles se concluent également par cette section, ce sont les 6,6 premiers et derniers kilomètres de tous ces parcours. Les circuits à l'ouest de la route 175 sont aménagés prescrits dans le sens horaire, alors que ceux s'étirant du côté est de la route nationale sont aménagés dans le sens antihoraire.

C - Boucle L'Étape/Montmorency/Renaud/Malbaie – 150 KM

Distance : 152 kilomètres (3 jours)

Dénivelé positif : 2382 mètres

Dénivelé négatif : 2382 mètres

Niveau : intermédiaire

Se déployant dans le cadran sud-est de la réserve faunique, ce circuit permet de se familiariser avec les bassins hydrographiques de trois affluents importants du Saint-Laurent, soit les rivières Jacques-Cartier, Montmorency et Malbaie. Un parcours qui permet d'explorer les plus hauts sommets du massif du lac Jacques-Cartier, ce gigantesque château d'eau à ciel ouvert.

C - Boucle L'Étape/Montmorency/Renaud/Malbaie – 150 KM

KM 0	L'Étape – Accueil La Loutre
KM 0,1	Pont baie lac Jacques-Cartier
KM 0,2	Tourner à gauche sur piste vers centre de services L'Étape
KM,0,6	Poursuivre sur voie derrière centre de services L'Étape
KM 0,75	Garder la gauche et continuer tout droit à travers espace en gravier
KM 0,95	Garder la gauche sur piste vers bassins de décantation
KM 1,5	Tourner à gauche après 2e bassin et continuer sur cette piste
KM 2,5	Tourner à gauche sur piste sous ligne de transport d'énergie HQ
KM 3,3	Tourner à gauche sur chemin des antennes de télécommunications
KM 4,2	Garder la droite sur chemin qui redescend vers lac Labyrinthe
KM 6,6	Tourner à gauche vers l'est et décharge lac Jacques-Cartier
KM 7,7	Tourner à gauche vers le nord et lac Jacques-Cartier
KM 8,3	Pont rivière Jacques-Cartier
KM 9,2	Tourner à gauche sur route forestière 15
KM 15,7	Garder la droite sur route forestière 15 pour aller-retour vers lac Hermine
KM 16,5	Lac Hermine ; début retour vers intersection précédente
KM 17,3	Fin retour vers intersection précédente ; tourner à droite sur piste abrupte
KM 17,8	Col lac Hermine (966 mètres) ; début descente vers rivière Montmorency
KM 23,1	Garder la droite sur cette piste

KM 23,7	Tourner à droite sur piste primitive et descendre haute rivière Montmorency sur sa rive occidentale
KM 35,7	Tourner à gauche sur route forestière 13
KM 35,8	Pont rivière Montmorency ; camping et pêche possible
KM 35,9	Garder la gauche et continuer sur route forestière 13
KM 38,8	Lac Lachance ; camping possible
KM 38,9	Garder la droite et continuer vers le sud sur route forestière 13
KM 39,7	Garder la droite et poursuivre vers le sud sur piste 3312
KM 42,9	Garder la droite et continuer vers le sud sur piste 3312
KM 44,4	Point de vue sur le mont Belle Fontaine (1151 mètres), point le plus élevé de la réserve faunique et 2e sommet des Laurentides
KM 47,2	Continuer tout droit sur piste 3312 ; lacs Langy et Belle Fontaine
KM 48,3	Col Belle Fontaine (934 mètres) ; début descente vers rivière Noire
KM 51,8	Continuer tout droit intersection avec route forestière 331
KM 52,4	Tourner à gauche sur route forestière 33 direction sud-est
KM 55,5	Pont rivière Noire
KM 55,9	Tourner à gauche sur route forestière 333 et entreprendre longue ascension
KM 62,8	Garder la gauche et continuer vers le nord sur piste 3332
KM 69,2	Garder la droite et continuer vers lac Renaud sur piste 3332
KM 73,4	Pont décharge lacs Renaud et Dumont ; camping et pêche possible
KM 77,9	Tourner à droite sur route forestière 331
KM 78,1	Pont rivière des Neiges/décharge lac English
KM 79	Tourner à gauche et continuer vers le nord sur route forestière 331
KM 80,5	Garder la gauche et continuer vers le nord sur route forestière 331
KM 88,6	Tourner à gauche sur piste 3314 vers lac Fradette
KM 92,9	Lac Fradette ; camping possible
KM 95,4	Tourner à droite sur route forestière 173 vers le nord et lac Malbaie
KM 95,6	Pont haute rivière Malbaie (décharge lac Gamache) ; pêche possible
KM 99	Entrée lac Japet ; pêche possible sur la rivière.
KM 100,3	Lac Milton ; camping possible
KM 108,7	Tourner à droite sur route forestière 17 pour aller-retour au lac Malbaie
KM 110,2	Lac Malbaie ; camping possible et début retour vers intersection avec route forestière 173
KM 111,7	Fin retour vers intersection avec route forestière 173 ; continuer vers l'ouest sur route forestière 17
KM 114,7	Intersection avec route forestière 62 ; garder la gauche et continuer vers l'ouest sur route forestière 17
KM 116,6	Lac Grandpré
KM 118,7	Intersection piste vers lac Nadreau ; continuer tout droit sur route forestière 17
KM 125	Intersection avec route forestière 172 ; garder la gauche et continuer vers l'ouest sur route forestière 17
KM 128	Tourner à gauche sur piste et pont rivière Jacques-Cartier
KM 130	Pont décharge lac Joyal
KM 133,1	Tourner à droite sur piste ascendante vers lac Hamelin
KM 137,5	Tourner à droite sur route forestière 15

KM 143	Tourner à droite sur piste vers rivière Jacques-Cartier
KM 143,8	Pont rivière Jacques-Cartier
KM 144,4	Tourner à droite sur piste vers route nationale 175
KM 145,4	Tourner à droite sur chemin des antennes de télécommunications et retour Accueil La Loutre : 6,6 km

La pratique du vélo aventure se fait en complète autonomie et requiert une préparation rigoureuse. Pour votre sécurité, il est important de prévoir un plan d'urgence et du matériel de secours en cas de pépin.

Veillez noter que plusieurs secteurs n'offrent aucune couverture cellulaire, et que l'eau n'est pas potable dans les lacs et les rivières. Les emplacements de camping suggérés sont rustiques, et ne disposent d'aucun aménagement ni d'aucun équipement. Si vous allumez des feux de camp, assurez-vous de le faire de façon sécuritaire. Merci de respecter les interdictions de feux, le cas échéant.

La pêche à gué, sur certaines rivières que vous croiserez, est permise, à condition d'acheter un droit d'accès valide.

Les parcours sont accessibles du début juin (selon l'état des routes) jusqu'au 9 septembre. Pour des raisons de sécurité, l'accès au territoire est interdit du 10 septembre au 15 octobre (période de chasse à l'orignal).

Bonne aventure !